

agriculteurs laitiers du Canada et d'autres associations de producteurs recommandent depuis près de deux ans la création d'un programme à peu près semblable à celui qu'on vient d'annoncer. A cet égard, les associations de producteurs de la Colombie-Britannique ont communiqué avec les fonctionnaires de l'Office de la stabilisation des prix et ont discuté avec eux quelle serait leur position si un tel programme était mis en œuvre.

Il a été décidé qu'aucune nouvelle discussion n'aurait lieu avant que le gouvernement fasse connaître sa politique à cet égard. Maintenant que cela a été fait, de nouveaux pourparlers auront lieu avec les associations de producteurs de la Colombie-Britannique afin de conclure une entente équitable qui tiendra compte du régime de mise en commun qui existe dans la province.

LES CHEMINS DE FER, LES LIGNES AÉRIENNES ET LA MARINE MARCHANDE

INSTITUTION DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,
DES LIGNES AÉRIENNES ET DE LA MARINE
MARCHANDE QUE L'ÉTAT POSSÈDE ET RÉGITE

L'ordre du jour appelle: Avis de motion émanant du gouvernement:

20 mars—Le ministre des Transports—Projet de motion:

Qu'un comité sessionnel des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande que l'État possède et contrôle soit institué aux fins de faire l'examen des comptes, des prévisions de dépenses et des projets de loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et Air-Canada, sous réserve toujours des pouvoirs du comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics; que ce comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire des documents et des dossiers et à faire rapport de temps à autre et que, nonobstant la disposition de l'article 67 du Règlement concernant la restriction relative au nombre des membres, ledit comité se compose de MM. Badanai, Brassard (Lapointe), Broome, Browne (Vancouver-Kingsway), Campeau, Carter, Chevrier, Creaghan, Fisher, Forbes, Granger, Grills, Horner (Jasper-Edson), Howe, Kennedy, McDonald (Hamilton-Sud), McFarlane, McPhillips, McWilliam, Mitchell, Monteith (Verdun), Pascoe, Robinson, Rowe, Smallwood et Smith (Simcoe-Nord).

M. l'Orateur: En conformité du paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, le présent avis de motion est censé avoir été reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres, à la prochaine séance de la Chambre.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

INCIDENT QUI AURAIT SUIVI UNE LETTRE
ENVOYÉE AU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mlle Judy V. LaMarsh (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Justice. Le ministre

est-il au courant qu'un mineur d'une mine de fer qui était sans travail ayant écrit au premier ministre pour lui demander de faire quelque chose à propos du chômage, il aurait, selon *The Miner's Voice* de Winnipeg de mars 1962...

...au lieu d'une réponse sympathique, reçu la visite d'un agent de la Gendarmerie royale, qui l'a averti que s'il écrivait d'autres lettres insolentes à M. Diefenbaker, il s'attirerait des ennuis.

Le ministre a-t-il reçu des commentaires sur cet article?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais entendu parler de la chose. J'espère qu'un tel incident, s'il avait eu lieu, m'aurait été signalé. Faut de preuve, j'ai beaucoup de peine à croire qu'une telle chose se soit réellement produite. Si quelqu'un en a des preuves, qu'il me les fasse tenir et je ferai procéder à une enquête minutieuse.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS AURAIT FORMULÉ UNE PROPOSITION RELATIVEMENT À LA RATIFICATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. A la suite des articles de presse émanant de Washington et selon lesquels les autorités américaines ont déclaré que le Département d'État et le Département de l'Intérieur leur ont recommandé d'inviter le gouvernement du Canada à présenter immédiatement le traité du Columbia au Parlement pour fins de ratification, quitte à laisser ce que l'on qualifie de différend interne avec la Colombie-Britannique se régler ultérieurement par voie d'arbitrage, le premier ministre nous dirait-il s'il a effectivement reçu une proposition aussi extraordinaire de la part du gouvernement américain?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, conformément aux règles habituelles touchant l'échange de communications avec les autres pays, je me bornerai à la question que l'honorable député m'a posée l'autre jour, lorsqu'il a voulu savoir si nous avons reçu un message, en disant que nous avons effectivement reçu un message.

LE COLUMBIA—ON AURAIT DEMANDÉ À OTTAWA D'ABANDONNER SES POUVOIRS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je désire poser une question au ministre des Finances. Étant donné une nouvelle de presse d'après laquelle le premier ministre de la